



REGLEMENT PARTICULIER

43^{ème} RALLYE DU BRIONNAIS



RALLYES
FFSA
COUPE DE FRANCE

21 ET 22 JUIN 2024 LA CLAYETTE

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 29-296
du 19.03.2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 8 avril 2024

Ouverture des engagements : 8 avril 2024

Clôture des engagements : 10 juin 2024

Parution du carnet d'itinéraire : 16 juin 2024

Dates et heures des reconnaissances :

 Dimanche 16 juin 2024 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

 Vendredi 21 juin 2024 de 10h00 à 20h00

Vérifications des documents :

 Le vendredi 21 juin 2024 de 17h30 à 21h30 et le samedi 22 juin 2024 de 6h30 à 7h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Vérifications des voitures :

 Le vendredi 21 juin 2024 de 17h45 à 21h45 et le samedi 22 juin 2024 de 6h45 à 7h45 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Heure de mise en place du parc de départ le : 21 juin 2024 à 18h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 21 juin 2024 à 20h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Publication des équipages admis au départ le 22 juin 2024 à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Publication des heures et ordres de départ le 22 juin 2024 à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Départ de LA CLAYETTE de la 1^{ère} voiture (VHC) : 22 juin 2024 à 10h00

Arrivée à LA CLAYETTE de la 1^{ère} voiture (VHC) : 22 juin 2024 à 20h28

Vérification finale le 22 juin 2024 Lieu : Garage PICHARD, LA CLAYETTE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 22 juin 2024, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium

Remise des prix le 22 juin 2024 après validation des résultats par la direction de course Lieu : Podium

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - RALLYES 2024

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 43^{ème} Rallye du Brionnais en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.....
le / / sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en
date du / /

Comité d'Organisation

Président : Michel DURIX

Membres : Dominique CHIRAT, Dominique RABIAN, Jonathan Petit, Jean-Marc GIRAUDON, Clovis DANIERE

Secrétariat du Rallye : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE Tél : 06 61 35 24 93 Mail: asadunoise@gmail.com.....

Permanence du Rallye : Salles des fêtes LA CLAYETTE

Date, horaire : 22 juin 2024 de 6h30 à 23h

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Automobile Dunoise

Adresse : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Jacques NOMBLOT 5565 0414
Membres : Josiane CHARLEUX 9434 0403
Bernard SOUFFLET 18577 0403

Directeur de Course :

Éric TEMMERMAN 26388 0410

Directeur de Course Adjoint : Eric GACON 9100 0403

Directeur de Course délégué ES1 Marie-Joelle POTHEAU 115791 0414

Directeur de Course délégué ES2 Régis DUFRESNE 2484 0703

Directeur de Course délégué Autorité Marie-Laure ALAIN 228679 0703

Michel DURIX 14548 0404

Directeur de Course voiture tricolore Jean-Marc GIRAUDON 20434 0404

Directeur de course ES1 MATEQUIP Jean-Michel PIGENET 37222 0445

Directeur de Course Adjoint : Philippe DRÉAU 2281 0420

Directeur de Course Stagiaire : Marc PENIDE 8237 0414

Directeur de course ES2 VERNAY Marc BRODUT 111034 0413

Directeur de Course Adjoint : Jonathan PETIT 53077 0404

Directeur de Course Stagiaire : Pascal NOMBLOT 182228 0402

Médecin Chef : Docteur Abdelhamid FATAH

Commissaires Techniques : responsable Christian ALLOIN 13706 0404

Jean-Louis REVERCHON 6835 0421

Jean-Paul LEGRAND 3935 0414

Jean-Luc LAPLANCHE 19578 0404

Loïc BILLARD 136871 0414

Voiture damier Séverine RODRIGUEZ 216713 0403

Chargés des relations avec les concurrents : Martine REVERCHON 14505 0409

Brigitte DRÉAU 2282 0420

Chargés des relations avec la presse : Dominique RABIAN 20036 0404

1.2P. ELIGIBILITE

Le 43^{ème} Rallye du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2024 et la coupe de France des rallyes 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site www.asadunoise.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 43^{ème} rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 juin 2024 à : Michel Durix, 204 Route de Fleury 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48 ou 06 61 35 24 93

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 355€ (incluant 5€ pour le challenge des Commissaires de route)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 710€ (x 2)
- Équipages (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : un remboursement de 30€ aura lieu dans un délai de 1 mois après le rallye
- Les chèques seront encaissés la semaine suivant le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 43^{ème} Rallye du Brionnais représente un parcours de 136,170 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 MATEQUIP (6,000km) et ES2-4-6 VERNAY (7,300km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu :

Dimanche 16 juin 2024 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 21 juin 2024 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2^{ème} infraction. Des contrôles seront effectués.

Le roadbook et les documents seront à retirer à l'hôtel de Bourgogne à La Clayette

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH	CLASSE					
		1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	400 €	100 €	350 €	350 €	400 €	400 €	400 €
2 ^{ème}	300 €			180 €	180 €	200 €	200 €
3 ^{ème}	200 €				130 €	130 €	130 €
4 ^{ème}						110 €	110 €
5 ^{ème}						80 €	80 €
6 ^{ème}							60 €

1^{ère} Féminine : 100€ - 150€ si plus de 3 partantes

Tous les équipages à l'arrivée du rallye recevront une coupe à la remise des prix

La remise des prix se déroulera à La Clayette 22 Juin 2024 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ.

Les primes scratches et classes sont cumulables.

Remise des prix conformément aux classes de la réglementation 2024.

Les Classes 5, 5K, les classes 6, 6K, les classes 7, 7K, 7S seront confondues pour la remise des prix.

Les primes seront envoyées par courrier dans les 2 semaines suivant le rallye.

TOTAL DES PRIMES DISTRIBUABLES : 22460 €